Learning to Change

Le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le soutien à l'accessibilité des artistes et des professionnel·les de la culture en situation de handicap en Europe

Rapport de recherche rédigé par On the Move et commandé par Skånes Dansteater dans le cadre du projet Europe Beyond Access. Commande avec le soutien du British Council.

Correctrice (en anglais) Sophie Dowden
Chercheurs·ses Jordi Baltà Portolés, Sophie Dowden, Konrad Wolf
Rédaction Jordi Baltà Portolés avec la contribution de Sophie Dowden, Marie Le Sourd et Konrad Wolf
Coordinatrice de la recherche Marie Le Sourd (On the Move) avec le soutien de Ben Evans et Lorena Martinez Mier (Europe Beyond Access)
Assistante à la coordination de la recherche Larissa Juni Ferreira (Europe Beyond Access)
Conception graphique et mise en page Lila Sylviti | sayiteasy.eu
Soutien à la traduction en français On the Move

Licence Creative Commons - Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International (CC BY- NC-ND 4.0)
Cette publication est sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Pour consulter une copie de cette licence, veuillez vous rendre sur https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0

Format de citation suggéré : Baltà Portolés J., Dowden S., Wolf K. Learning to Change, Le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le soutien à l'accessibilité des artistes et des professionnel·les de la culture en situation de handicap en Europe, On the Move pour Skånes Dansteater et Europe Beyond Access, 2025, disponible sur europebeyondaccess.com et on-the-move.org/resources.

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois uniquement ceux des auteurs·trices et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues responsables.

Résumé

Contexte

Ce rapport examine les obstacles à l'accessibilité auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans les arts du spectacle au sein des pays participant au programme Europe Créative et au Royaume-Uni. Il a été réalisé dans le cadre du projet *Europe Beyond Access* (EBA), financé par l'Union Européenne (UE), qui soutient la création de nouvelles créations par des artistes sourd·es et/ou en situation de handicap à travers l'Europe. Le rapport s'appuie sur des recherches antérieures menées via le projet EBA, qui ont identifié les établissements d'enseignement supérieur comme des gardes-barrières importants, entravant souvent les opportunités pour les artistes en situation de handicap.

L'élaboration du rapport a requis plusieurs méthodes de collecte de données, notamment trois enquêtes en ligne (adressées respectivement aux artistes/professionnel·les en situation de handicap, aux établissements d'enseignement supérieur et aux organisations culturelles), des entretiens et des groupes de discussion, des recherches documentaires ainsi que des analyses de pratiques existantes. Sur cette base, ce rapport final présente des preuves substantielles des obstacles et des défis qui entravent l'accès à l'enseignement supérieur et, par conséquent, l'accès au secteur des arts du spectacle professionnels, ainsi que certaines bonnes pratiques et des facteurs d'activation.

Tout en notant que le nombre de répondant·es à l'enquête n'est pas pleinement représentatif d'un point de vue statistique, l'équipe de chercheurs·ses coordonnée par le réseau On the Move reconnaît également que de nombreuses personnes en situation de handicap qui ont été exclues ou découragées par les établissements d'enseignement supérieur dans le passé n'ont pas poursuivi de carrière dans les arts du spectacle. Pour cette raison, elles n'ont pas pu participer aux enquêtes, aux entretiens ou aux groupes de discussion. Ce n'est qu'en garantissant l'accès à l'enseignement supérieur dans le domaine des arts du spectacle que ces difficultés pourront être surmontées. Le présent rapport et le projet EBA dont il émane visent à remédier à cette situation en proposant des recommandations pratiques et réalisables à l'ensemble du secteur des arts du spectacle, y compris les établissements d'enseignement supérieur.

Principales conclusions

Le rapport révèle que, bien qu'il existe des cadres juridiques et des engagements institutionnels visant à rendre l'éducation artistique accessible, il subsiste des écarts importants entre les intentions déclarées et la pratique réelle. Le système actuel crée une forme de 'cascade d'exclusion' : l'inaccessibilité du système éducatif limite l'accès des personnes en situation de handicap aux arts du spectacle professionnels, renforçant de fait l'idée qu'il n'y a pas de demande en matière d'accessibilité.

Pour briser ce cercle vicieux, une action coordonnée entre les secteurs de l'éducation, de la culture et des politiques publiques est nécessaire. Les données montrent que l'accessibilité profite non seulement aux étudiant·es en situation de handicap, mais qu'elle enrichit également l'ensemble de l'environnement éducatif grâce à des perspectives diverses et des approches

innovantes. Cependant, ce changement doit être systémique plutôt que de reposer sur une bonne volonté d'ordre individuel ou sur des adaptations ponctuelles.

Le présent rapport souligne que pour parvenir à une véritable accessibilité, il faut considérer le handicap non pas comme un déficit à compenser, mais comme une forme précieuse de diversité qui apporte une esthétique, des connaissances et des approches uniques aux arts du spectacle. Ce n'est que grâce à ce changement fondamental de perspective, associé à des ressources adéquates et à un engagement institutionnel, que l'enseignement des arts du spectacle en Europe pourra devenir véritablement inclusif et représentatif de la diversité de la société.

Voici un résumé des principales conclusions du rapport :

1. Obstacles systémiques dans l'enseignement supérieur

Accès aux études supérieures dans le domaine des arts du spectacle

Les obstacles typiques à l'accès à l'enseignement supérieur comprennent notamment l'incapacité des tests d'entrée à reconnaître la diversité des corps, des esthétiques et des formes d'expression, l'inaccessibilité des bâtiments, l'inaccessibilité des moyens de communication et l'adaptation limitée des tests d'entrée en termes de temps et de méthodologie. Selon les données recueillies pour le présent rapport, seules 41 % des institutions interrogées ont adapté leurs tests d'entrée aux candidat·es en situation de handicap, 31 % ont adapté leurs conditions d'admission, 27 % fournissent des informations dans des formats accessibles (braille, audio, format facile à lire) et 41 % décrivent leur accessibilité sur leur site web.

Les artistes et professionnel·les des arts du spectacle en situation de handicap qui ne se sont jamais inscrit·es dans l'enseignement supérieur ont identifié plusieurs facteurs qui les en ont empêché·es, notamment des questions juridiques (par exemple, en Grèce, où la législation exclut les personnes en situation de handicap des établissements d'enseignement de la danse), l'absence de tests d'entrée accessibles, l'inaccessibilité des bâtiments et une culture organisationnelle qui exclut activement le handicap.

Défis dans l'expérience éducative

Les étudiant·es en situation de handicap, actuel·les et ancien·nes, ont évalué l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur dans neuf domaines sur une échelle de 0 à 10. Aucun domaine n'a obtenu une note supérieure à 5,87. Les aspects les moins bien notés sont les services d'aide, notamment l'orientation vers des possibilités de formation continue ou de développement professionnel (4,44), les installations des bâtiments (4,67) ainsi que les horaires et les dispositions relatives aux pauses (4,94).

Les problèmes d'accessibilité couramment identifiés par les personnes interrogées comprennent l'inaccessibilité des bâtiments, le manque d'adaptation des horaires aux capacités et aux besoins des étudiant·es en situation de handicap, le manque de compréhension des besoins liés aux troubles neurologiques et aux handicaps invisibles, les pratiques et les attentes discriminatoires en matière de formation, la conviction que les artistes doivent avoir un corps «

neutre » sans caractéristiques distinctives et une culture organisationnelle générale, du moins dans certaines institutions, qui exclut ou rejette de fait les personnes en situation de handicap. En conséquence, certain·es étudiant·es en situation de handicap choisissent de dissimuler leur handicap, lorsque cela est possible, et craignent de militer pour le changement, ce qui a souvent un impact émotionnel sur les personnes qui s'engagent dans cette voie.

Parallèlement à ces défis, certain·es répondant·es soulignent la compréhension, la capacité d'adaptation et l'ouverture d'esprit de certains enseignant·es, ainsi que la capacité de certains établissements à s'adapter à leurs besoins. 30 % des diplômé·es et des étudiant·s actuel·les se souviennent que certaines adaptations ont été apportées pour répondre à leurs besoins, tandis que 57 % affirment qu'aucun changement n'a été effectué.

2. Impact sur les opportunités professionnelles

Cette recherche démontre des liens évidents entre l'accès à l'éducation et les résultats professionnels : 49 % des artistes en situation de handicap diplômé·es d'un établissement d'enseignement supérieur ont participé à plus de 15 productions professionnelles, contre seulement 24 % des artistes en situation de handicap n'ayant pas fréquenté un établissement. Les ancien·nes étudiant·es soulignent que l'accès à l'enseignement supérieur leur a donné un « label de qualité » qui les reconnaît comme des professionnel·les et leur a apporté des connaissances et des compétences techniques, une meilleure connaissance du monde professionnel, un réseau supplémentaire et des opportunités professionnelles plus rapidement. Dans certains pays, les diplômes universitaires sont essentiels pour accéder à certains postes professionnels, même si, comme le montre le rapport, cette corrélation varie selon les pays et les types d'emplois.

Le système d'exclusion des établissements d'enseignement supérieur empêche ainsi une plus grande diversité et une meilleure accessibilité du secteur des arts du spectacle en Europe. Les organisations culturelles reconnaissent cet impact, 75 % d'entre elles considérant le manque d'accès au système éducatif comme un problème nécessitant une action à l'échelle du secteur et des politiques adéquates soutenant un changement d'ordre systémique.

3. Réponses institutionnelles insuffisantes et lacunes

Alors que 81 % des institutions affirment que leurs documents officiels attestent d'un engagement en faveur de l'accès, de l'inclusion ou de la diversité et que 80 % invoquent des obligations légales, la mise en œuvre reste insuffisante, comme le montrent les budgets, les ressources humaines, les données et les mesures d'activation. Et ce, malgré le fait que davantage de réponses aient pu être obtenues auprès d'institutions engagées en faveur de l'accessibilité :

- Seules 29 % disposent de budgets dédiés à l'accessibilité
- 38 % n'ont aucun budget pour l'amélioration de l'accès
- Seulement 12 % collectent des données sur les membres de leur personnel en situation de handicap

- 29 % connaissent le nombre de personnes en situation de handicap ayant postulé et seules 22 % disposent de données sur les diplômé·es en situation de handicap
- Moins de 20 % des diplômé·es se souviennent avoir été interrogé·es sur leurs besoins en matière d'accessibilité.

86 % du personnel de l'enseignement supérieur reconnaît que leurs établissements et leurs activités doivent être rendus plus accessibles, soulignant ainsi le décalage entre les engagements institutionnels et les pratiques réellement mises en place.. Les domaines dans lesquels les répondant·es reconnaissent la nécessité d'agir comprennent l'accessibilité totale des locaux, les examens d'entrée et les programmes universitaires, le soutien aux étudiant·es en situation de handicap, un changement culturel, la définition des priorités et la mise à disposition de connaissances et de conseils.

Bien que certain·es répondant·es affirment qu'une augmentation de la demande d'accès à l'enseignement supérieur de la part des personnes en situation de handicap serait une condition préalable, ce rapport soutient qu'il existe un 'cercle vicieux d'exclusion', dans lequel les personnes en situation de handicap s'abstiennent de postuler parce qu'elles sont conscientes du risque d'être rejetées ou des difficultés qu'elles pourraient rencontrer pendant leurs études. Ce n'est que grâce à un changement systémique, comprenant des mesures simultanées pour éliminer l'ensemble des obstacles identifiés ci-dessus, que les établissements seront véritablement en mesure d'accueillir des étudiant·es en situation de handicap.

4. Parcours de formation alternatifs

Parmi les professionnel·les en situation de handicap qui n'ont pas pu accéder à l'éducation formelle, 77 % ont trouvé une formation alternative par le biais d'organisations spécialisées, d'entreprises ou de voies informelles. Ces alternatives ont obtenu des scores nettement supérieurs en matière d'accessibilité (moyenne de 6,16/10 contre 5,18/10 pour les établissements formels), en particulier dans des domaines tels que la compréhension et l'adaptabilité du personnel enseignant (7,18 contre 5,87) ; la reconnaissance de la diversité esthétique et corporelle (6,90 contre 5,11) ; et les programmes et méthodes d'enseignement (6,84 contre 5,17). Les personnes interrogées soulignent que ces parcours de formation alternatifs sont plus accessibles, ont une approche plus humaine, reconnaissent la diversité et permettent la collaboration avec des pairs.

Cependant, les parcours alternatifs ne bénéficient pas de la « marque d'approbation » (notamment l'absence d'examens et de certificats équivalents) et des opportunités de mise en réseau offertes par l'enseignement formel. En outre, il convient de souligner que l'existence de parcours alternatifs ne doit pas justifier l'inaction des établissements d'enseignement supérieur ou des pouvoirs publics qui les financent. Pour plusieurs raisons, notamment l'équité dans l'accès à l'éducation et à la formation, l'accessibilité financière et la reconnaissance de la diversité des organismes, des récits et des esthétiques, l'accessibilité aux établissements d'enseignement supérieur dans le domaine des arts du spectacle reste essentielle.

5. Facteurs de changement

Les données recueillies pour ce rapport montrent également que certains établissements

d'enseignement supérieur ont pris des mesures pour devenir plus accessibles, notamment en interrogeant les étudiant·es en situation de handicap sur leurs besoins et en mettant en place des politiques et des programmes de financement qui ont permis d'apporter des changements. D'autres facteurs peuvent également les favoriser, notamment la capacité des établissements à adopter des approches plus souples en matière de tests et d'exigences d'admission, la priorité stratégique et budgétaire accordée à l'accès et à l'inclusion par les dirigeant·es des établissements, la présence de membres du personnel en situation de handicap, des partenariats avec des organisations spécialisées dans le domaine de l'accessibilité, la reconnaissance de la diversité esthétique et des différentes façons d'être artiste comme un atout, ainsi que des politiques et des programmes de financement qui l'accompagnent.

Recommandations clés

Pour les pouvoirs publics :

- Faire de l'accessibilité une priorité dans l'enseignement supérieur des arts du spectacle, en octroyant des investissements adéquats
- Réviser les lois qui empêchent l'accès universel à l'enseignement supérieur dans le domaine des arts du spectacle
- Mettre en place des programmes et des mécanismes de financement permettant une transition vers une accessibilité totale
- Soutenir les parcours de formation alternatifs et favoriser les partenariats entre les prestataires d'enseignement formel et informel
- Soutenir les échanges transfrontaliers européens dans ce domaine, qui favorisent l'apprentissage entre pairs et stimulent le changement

Pour les établissements d'enseignement supérieur, sur la base d'une approche progressive, par étape et contextualisée :

- Réaliser des audits d'accessibilité dans tous les domaines opérationnels
- Élaborer des stratégies d'accessibilité avec du personnel et des ressources dédiés
- Modifier les tests d'entrée, les programmes et les horaires afin de répondre à la diversité des besoins
- Recruter activement du personnel en situation de handicap et impliquer les personnes en situation de handicap dans la gouvernance
- Intégrer le handicap dans les programmes d'études et former le personnel à l'accessibilité

Pour les organisations culturelles :

- Analyser l'accessibilité et la représentation des personnes en situation de handicap dans la programmation

- Collaborer avec les établissements d'enseignement et les organisations spécialisées afin d'améliorer l'accessibilité, l'inclusion et la diversité
- Exprimer ses préoccupations concernant le manque de représentation des personnes en situation de handicap lors des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur

Pour les institutions de l'UE, conformément à la signature et à la ratification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes en situation de handicap par les États membres de l'UE :

- Renforcer les valeurs sectorielles clés liées à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité dans le cadre des politiques, telles que la future « boussole culturelle » et dans le cadre de l'élaboration du programme AgoraEU et Erasmus+ au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034 ;
- Mettre davantage l'accent sur les artistes et les professionnel·les de la culture en situation de handicap dans les discussions sur un cadre de référence pour des conditions de travail plus équitables pour les artistes et les professionnel·les de la culture, tout en soulignant l'importance d'intégrer les établissements d'enseignement des arts du spectacle afin de faciliter l'accès au monde professionnel et les possibilités de mise en réseau ;
- Inclure l'ADICLUS (le Cluster européen des arts et du handicap) dans les consultations des parties prenantes, en reconnaissant que la portée de son adhésion (plus de 40 membres dans plus de 20 pays) témoigne de l'expertise large et unique dont l'ADICLUS dispose sur les artistes et les professionnel·les de la culture en situation de handicap.